



Resiliation mutuelle,pas pris en compte

Par **kellian1811**, le **26/03/2014** à **15:55**

Bonjour,

Suite a un changement de situation, je perçois le RSA et CMU, donc j'envoie a ma mutuelle un courrier expliquant ma situation plus la copie de CMU, et demande la résiliation de ma mutuelle. Aucune nouvelles, les prélèvements s'effectuent toujours (118,13e) par mois

J'appelle la personne me dit d'attendre que le dossier sera traité, voyant toujours les prélèvements, je vais a l'agence lui donne les papiers, et demande le remboursement des prélèvements soit 8*118,13e comme par magie elle me dit qu'il n'ont reçu aucun papier et refuse de me rembourser parce que il m'ont remboursé 10 euros de soins. Que puis je faire pour être remboursé? Merci

Par **Lag0**, le **26/03/2014** à **16:42**

Bonjour,

Votre courrier de résiliation était-il bien en recommandé avec accusé de réception ? Avez-vous bien l'accusé de réception ? Si oui, la mutuelle ne peut pas dire qu'elle n'a rien reçu puisque vous pouvez produire l'accusé de réception.

Par **kellian1811**, le **26/03/2014** à **17:09**

Bonjour, le courrier était simple, la dame au téléphone m'a dit qu'un courrier simple suffirait, vu ma situation qu'il n'y avait pas de problème à résilier mon contrat si je fournis l'attestation CMU.